



Règlement du concours de dessin ou peinture Loire&Sens

Sur le thème du cirque et des Arts Forains

Règlement du concours de dessin ou peinture organisé du Samedi 5 avril au Mardi 22 Avril 2025.

PRÉAMBULE :

À l'occasion de la venue du **Cirque des Frères RITZ** au sein du domaine Loire&Sens du 19 au 24 Avril 2025, un concours de dessin ou peinture d'enfant est organisé du **Samedi 5 avril au Mardi 22 avril 2025**.

Ce concours a pour **objectif de mettre en avant l'univers du Cirque et des Arts Forains**, en invitant les participants à exprimer leur créativité et leur vision de cet art fascinant à travers le dessin ou la peinture. Acrobates, jongleurs, clowns, magiciens ou encore animaux emblématiques du Cirque : toutes les représentations de cet univers et celui des Arts Forains sont les bienvenues!

Ouvert à tous, ce concours **récompensera les œuvres les plus originales et créatives** dans différentes catégories.

Les modalités de participation et les critères de sélection sont détaillés ci-après.

ARTICLE 1 – Conditions de participation

Le concours de dessin ou peinture est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 13 ans résolus.

La participation à ce concours est **gratuite**.

Un **seul dessin (ou peinture) par enfant** est autorisé(e).

La participation au présent concours est **individuelle et nominative**.

ARTICLE 2 – Format des œuvres et objet du concours

Les dessins ou les peintures doivent être réalisés au **format A4** (portrait ou paysage).

Toutes les techniques de dessin ou de peinture sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, collage...).

Le dessin ou la peinture devra être en lien avec l'univers du Cirque et/ou des Arts Forains.



ARTICLE 3 – Modalités de participation

La participation au concours est **gratuite**. Au dos de chaque dessin ou peinture, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales :

- Nom, prénom et adresse de l'enfant
- Date de naissance de l'enfant
- Numéro de téléphone des parents
- Adresse mail des parents

Chaque dessin ou peinture sera signé au dos par un représentant légal de l'enfant.

Trois dessins et/ou peintures seront sélectionnés et trois auteurs se verront attribuer les 3 premiers prix; dix autres dessins et/ou peintures seront également récompensés.

Les trois dessins et/ou peintures des lauréats pourront être diffusés sur le site Internet www.loireetsens.com et les réseaux sociaux Facebook « Loire & Sens » et Instagram « loire_et_sens » de Loire&Sens.

Conformément à la **loi RGPD**, les données recueillies pour ce concours de dessin/peinture ne feront l'objet d'aucune diffusion.

ARTICLE 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury, constitué de 5 membres n'appartenant pas aux personnels de Loire&Sens, et présidé par Anne Morea, artiste bien connue des Garennes sur Loire, se réunira le mercredi 23 Avril.

Seront désignés trois et dix lauréats, en fonction des critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique
- Pertinence par rapport au thème

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 5 – Lots

Les lauréats recevront des **bons d'achat dans un magasin spécialisé d'Angers** :

- 1er lot : bon d'achat de 150,00€
- 2ème lot : bon d'achat de 100,00€
- 3ème lot : bon d'achat de 50,00€



- 4ème au 13ème lot : bon d'achat de 20,00€

Chacun des lauréats sera averti par téléphone et par mail.

Loire&Sens aura la possibilité de communiquer le nom des lauréats, en particulier à la presse.

Les prix seront remis lors de la représentation du Cirque des Frères RITZ, **le jeudi 24 Avril**.

ARTICLE 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le **calendrier** suivant :

- **Samedi 5 avril 2025 à 8h00** : Ouverture du concours
- **Mardi 22 Avril 2025 à 20h00** : Clôture du concours et de la collecte des dessins et/ou des peintures

Les dessins et/ou peintures seront **déposés à la réception** de Loire&Sens.

Les dessins et/ou peintures qui ne porteraient pas les mentions stipulées à l'article 3 ne seront pas autorisés à concourir.

- **Mercredi 23 Avril 2025** : Choix des dessins et/ou peintures gagnants par le jury
- **Mai - Juin 2025** : Diffusion des dessins et/ou des peintures « Coup de cœur » sur le site internet www.loireetsens.com et les réseaux sociaux de Loire&Sens, Facebook « Loire & Sens Complexe Hôtelier » et Instagram « loire_et_sens ».

ARTICLE 7 – Droits d'auteur

Les participants au présent concours autorisent le domaine Loire&Sens à diffuser leurs dessins et leur identité sur le site Internet de Loire&Sens, www.loireetsens.com, sur la page Facebook « Loire & Sens » et sur le compte Instagram « loire_et_sens ».

Tous les dessins et/ou peintures du présent concours restent la propriété de Loire&Sens.

ARTICLE 8 - Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, le domaine Loire&Sens ne pourra être tenu responsable d'un incident ou d'un évènement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

ARTICLE 9 - Litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours au domaine Loire&Sens. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Fait à Juigné sur Loire, le 12 Février 2025